USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Le Code de Biodiversité d'USAID

Procédures Environnementales d'USAID

La Section 117 de la loi d'aide à l'étranger (FAA), exige que USAID établisse des procédures pour les impacts environnementaux de leurs projets.

Ces exigences sont mis en ouvre a travers la 22 CFR 216, qui sont des procédures USAID pour faire des évaluations sur les impacts environnementaux pour les projets que nous soutenons.

Quelles sont les exigences de base de la 22 CFR 216?

Chaque programme, projet, activité ou modification doit être soumise a une évaluation d'impact environnementale avant l'engagement des fonds.

Les impacts potentiels doivent être pris en compte, ainsi que les mesures d'atténuations ou les changements de conceptions doivent être incorporées. Ce processus est documenté et est accessible au public. Pas d'excuse!

Toutes les missions d'USAID sont tenus de procéder à des examens périodiques du pays en terme de conservation, usage durable des forets tropicales et la biodiversité. Plus précisément, le Foreign Assistance Act exige que les plans environnementaux de chaque pays comprennent:

- Une analyse des actions nécessaires dans ce pays pour réaliser la conservation et la gestion durable des forets tropicales (FAA 119) et la conservation de la biodiversité (FAA 119)
- Une mesure de comment les actions actuelles ou proposées vont répondre au besoins d'USAID

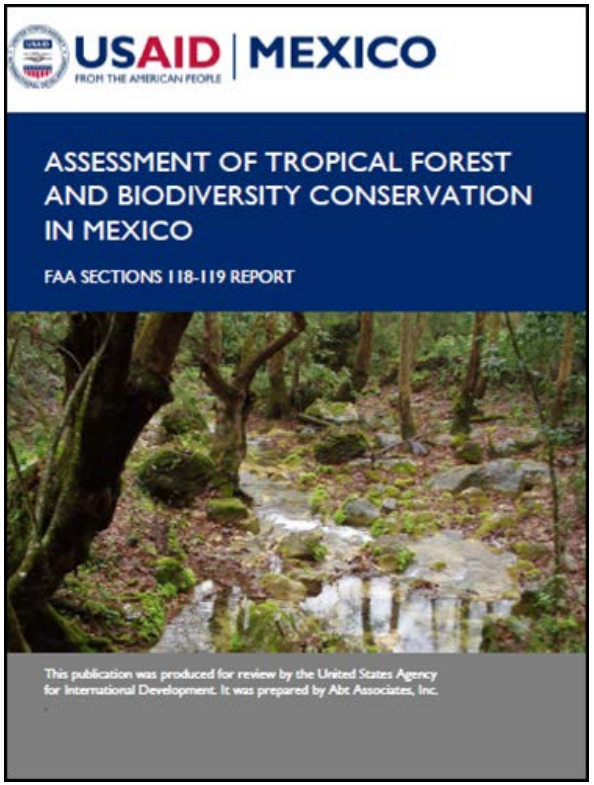

USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Ressources additionnelles

Les programmes de biodiversité d'USAID

http://www.usaid.gov/our_work/environment/biodiversity/

Région d'USAID LAC – Programmes Environnementaux

http://www.usaid.gov/locations/latin_america_caribbean/environment/

Région USAID LAC – Programmes de biodiversité

http://www.usaid.gov/locations/latin_america_caribbean/issues/biodiversity_issue.html

USAID/ICAA

http://www.amazonia-andina.org/

U.S. Forest Service – Programmes Internationaux

http://www.fs.fed.us/global/

Conservation Finance Alliance

http://www.conservationfinance.org/